



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLEËS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT EXCUSES : MM. Louis COSTEDOAT, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : CLOTURE INDUSTRIELLE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ A LA REALISATION DE LA
CLOTURE DE LA SOCIETE COBEPLAST A MONT**

La société COBEPLAST a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour prendre en charge des travaux de clôture situés 4 rue Saint Jacques à Mont.

Une première demande avait été validée en Bureau lors de sa séance du 21 février 2012 pour un montant total de 2 168,10 € HT. Ces travaux n'avaient pas pu être réalisés à ce moment-là car il y avait un stock de matières plastiques qui empêchait l'accès à la clôture. Les lieux sont maintenant dégagés et la société COBEPLAST a renouvelé sa demande dans un courrier en date du 5 mai 2014.

Il est à noter que depuis la demande initiale, le marché de réalisation de clôtures a été renouvelé et les prix unitaires ont été modifiés.

Au vu de ces éléments, les travaux situés en bordure du domaine public comprennent :

- d'une part, 44 ml de clôture d'une hauteur de 2 ml avec soubassement : soit 44 ml x 45,08 € HT = 1 983,52 € HT,
- d'autre part, 29 ml de clôture d'une hauteur de 2,10 ml sans soubassement : soit 29 ml x 42,95 € HT = 1 245,55 € HT.

La longueur totale de la clôture est donc de 73 ml pour un montant total de 3 229,07 € HT.

La prise en charge de la collectivité a été chiffrée par les services du pôle aménagement du territoire à 2 421,80 € HT qui correspond à 75 % du coût de la fourniture et de la pose de la nouvelle clôture d'une longueur totale de 73 ml.

Après en avoir délibéré, le Bureau, unanime, **émet un avis favorable** à la participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la réalisation de la clôture précitée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE